



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 23 AVRIL 2019 à 20 h 15

Dûment convoqué le 16 avril 2019, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à 20 h 15, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Teyssandier.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 18 Votants : 24

Présents : M. Teyssandier, M. Garcia, Mme Ratié, M. Vallon, Mme Benedetti, Mme Deycard, M. Roy, Mme Vincenzi, Mme Peruffo, M. Billoux, Mme Poupin, Mme Talochino, M. Dubreuil, Mme Van der Horst, Mme Prioleau, M. Verdier, M. Robert, M. Roseau.

Excusés : M. Bouilhac, M. Lapouge, M. Payeur, Mme Puyjalinet, Mme Méry, Mme Berthommier, M. Fournier, Mme Ribeyreix.

Absents : M. Peloux.

Procurations : M. Bouilhac à M. Roy ; M. Lapouge à Mme Poupin ; M. Payeur à Mme Prioleau ; Mme Puyjalinet à Mme Deycard ; Mme Méry à M. Verdier ; M. Fournier à M. Vallon.

Secrétaire de séance : Mme Ratié

A L'ordre du jour :

- 00/ Approbation du procès-verbal des séances du 25 et 26 mars 2019**
- 01/ MOE pour la réhabilitation de deux salles de classe à l'école primaire**
- 02/ Lancement d'un marché de travaux : deux classes école primaire**
- 03/ Construction gendarmerie : avenants**
- 04/ Budget primitif principal - Décision modificative n° 1**
- 05/ Enquête publique : Etude environnementale de la zone Aquitania**
- 06/ Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Département 33 – Aménagement de la rue de la gare (RD 708)**
- 07/ Cession de l'immeuble situé 8 rue de l'abattoir (AX 109)**
- 08/ Adhésion au service de remplacement et renfort du CDG 33**
- 09/ Modification du tracé du PDIPR – GR6**
- 10/ Dérogation au repos dominical – Réfection ligne Libourne-bergerac**
- 11/ Subvention pour l'acquisition de manuels scolaires**
- 00/ Tirage au sort des jurés d'assises 2020**

Madame Ratié est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire propose d'ajouter un point portant sur la modification d'indemnités de fonctions attribuées aux membres du conseil municipal.

A l'unanimité, les membres du Conseil accueillent favorablement cette demande.

M. le Maire remercie l'assemblée, puis il soumet les procès-verbaux des séances du 25 mars 2019 et du 26 mars 2019 à l'approbation du conseil. Ces deux documents sont adoptés à l'unanimité moins 2 absentions (Mme Talochino et M. Robert).

1/ Attribution de la mission de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de deux salles de classe à l'école primaire :

Au titre de la consultation relative à la maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de deux salles de classe à l'école primaire, Monsieur le Maire indique que deux propositions ont été reçues (M. Rousset – Port Sainte Foy (24) et le Cabinet Fonvieille – A2Pr, (24130 La Force).

L'offre du Cabinet Fonvieille-A2Pr obtient la meilleure appréciation pour une rémunération forfaitaire initiale de 11.50 % sur un montant maximum de travaux estimé à 141 400 € ht, soit un montant global de rémunération de 16 513.20 € ht.

Il souligne les points forts du cabinet A2Pr ressortant à travers l'analyse finale des offres : la complémentarité de l'équipe sur des projets similaires en termes d'expérience et de sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire, l'adjoint délégué en son absence, à signer le marché de maîtrise d'oeuvre, et tous documents afférents, pour la réhabilitation des deux salles de classe de l'école primaire de Pineuilh.

2/Lancement d'un marché de travaux : deux classes école primaire

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation pour la réalisation des travaux de réhabilitation des deux salles de classe attenantes à la mairie.

Cette opération estimée à 170 000 € TTC, se décompose en 7 lots (Gros oeuvre ; Menuiseries alu-serrurerie ; Menuiseries bois ; Plâtrerie-faux-plafonds – isolation ; Electricité CFo-Cfa ; Plomberie-sanitaire-CVC ; Sol souple – peinture). Les travaux doivent être réalisés durant la période des vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation d'entreprises détaillée ci-avant pour l'exécution des travaux de réhabilitation des deux salles de classe de l'école primaire de Pineuilh.

3/ Construction de la gendarmerie : avenants aux marchés des lots 3, 6, 10, 11, 12, 15

Vu les dispositions du Code de la commande publique (article R 2194-8) ;

Vu les délibérations des 14 novembre 2017 et 14 décembre 2017 par lesquelles le conseil municipal a attribué les marchés de travaux relatifs à la construction de la gendarmerie de Pineuilh (15 lots) ;

Vu la délibération du 10 avril 2014 par laquelle, conformément à l'article L 2122-22-4 du CGCT, le conseil municipal donne délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Monsieur le Maire indique que, au titre de l'exécution de plusieurs lots, des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires, qui ne figuraient pas au marché initial.

Notamment, les avenants relatifs aux lots 3, 6, 10, 11, 12, 15 dont le montant initial était supérieur au seuil de 90 000 € ht, doivent être soumis au conseil municipal préalablement à leur signature.

Par suite, Monsieur le Maire invite le conseil à autoriser la signature des avenants suivants :

| Lot | Entreprise | Montant initial ht | Avenants | | | | |
|-----|-------------------------|--------------------|----------------|-----------------|--|-------------|------------|
| | | | Avenant 1 | Avenant 2 | Objet | Variation % | Montant ht |
| 3 | Sas Scep | 148974.22 | +3202.75 | 0 | Prestations complémentaires | +2.15 | 152176.97 |
| 6 | SO GE ME | 113546,26 | +1550.00 | - 505.50 | « | + 0.92 | 114590.76 |
| 10 | Sarl Martin | 299557.92 | -1868.46 | 0 | « | - 0.62 | 297689.36 |
| 11 | Sarl Belluzzo | 170103.05 | +2520.00 | 0 | « | +1.48 | 172623.05 |
| 12 | Métallerie bergeracoise | 218169.00 | +1960.83 | 0 | « | +0.90 | 220129.83 |
| 15 | Eurovia | 396415.82 | +27375.00 0 | 0 +25 641.55 | Traitement sol chaud vive Prestations complémentaires | + 13.37 | 449 432.37 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les avenants précités,
- Autorise Monsieur le Maire, en son absence le premier adjoint, à signer les avenants précités et tous documents afférents.

Monsieur VALLON interroge pour savoir s'il a été prévu de récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage des plantations situés sur le site.

Monsieur le Maire lui indique que les services techniques seront interrogés sur cette possibilité.

4/ Budget primitif principal - Décision modificative n° 1

En raison de récentes modifications du plan comptable applicable au budget communal (M14), il n'est pas possible de créditer le compte 775 en recettes de fonctionnement du montant des recettes de cessions immobilières. Il conviendra lors de la vente d'inscrire le montant au compte 024 en recettes d'investissement.

Par suite, dans l'attente de la réalisation de la vente du terrain sis au lotissement « Plein soleil », il est nécessaire d'inscrire le montant correspondant au prix (soit 35 200 €) au compte 7718 de la section de fonctionnement (chapitre 77).

Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser la modification suivante :

En recettes de fonctionnement

Chapitre 77 (Produits exceptionnels) :

Compte 775 : - 35 200.00 €

Compte 7718 : + 35 200.00 €

5/ Enquête publique : Etude environnementale de la zone Aquitania

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement (article L 122.1, L 123.2 et R 122.2), dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager la zone Aquitania déposé sous le n° PA 033 324 19 F0001, la commune, en qualité de maître d'ouvrage, est soumise à une évaluation environnementale systématique et donc à une enquête publique préalable.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Pineuilh afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations.

Un commissaire enquêteur sera désigné par le Tribunal administratif.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, prescrit l'ouverture de l'enquête publique.

6/ Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Département 33 – Aménagement de la rue de la gare (RD 708) :

La commune a engagé les travaux d'aménagement de la Rue de la Gare (RD 708 E1) à l'intérieur de l'agglomération (réfection des bordures – caniveaux – trottoirs).

Parallèlement, pour le bon déroulement de l'opération, il s'avère préférable que la commune assure la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'enrobé de la chaussée en phase finale.

Pour ce faire, les services du Département proposent la signature d'une convention attribuant la maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune d'une part et la prise en charge financière des travaux d'enrobé par le Département d'autre part.

Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte que la commune prenne en charge la maîtrise d'ouvrage déléguée aux conditions précitées,
- Autorise Monsieur le Maire, l'adjoint délégué en son absence, à signer ladite convention et tous documents afférents.

7/ Cession de l'immeuble situé 8 rue de l'abattoir (AX 109)

Le Centre hospitalier de Ste Foy la Grande propose d'acquérir l'immeuble situé 8 rue de l'abattoir appartenant à la commune. Cette proposition s'inscrit dans le cadre du projet d'extension du parking existant.

L'évaluation du service des Domaines établit le prix de cession à 47 000 €.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur la cession de cet immeuble au prix indiqué.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de céder l'immeuble référencé AX 109 au prix de 47 000 € au Centre hospitalier de Sainte-Foy-la-Grande
- d'autoriser Monsieur le Maire, l'adjoint délégué en son absence, à réaliser la vente au prix pré-indiqué et à signer tous documents liés.

8/ Adhésion au service de remplacement et renfort du CDG 33

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et de renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier à l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;

- d'autoriser le Maire, l'adjoint délégué en son absence, à signer la convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

9/ Modification du tracé du PDIPR – GR6

Par délibération du 25 janvier 2005, la commune de Pineuilh a approuvé le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Le Département de la Gironde a sollicité la commune pour l'approbation de la modification du tracé du GR 6 au lieu-dit "Grand Fonsalade" (plan joint à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la modification du tracé du GR6 conformément au plan annexé à la présente délibération, - d'approuver la désinscription du PDIPR des chemins ruraux et voie communale suivants :

- Chemin rural "de Moulins aux Pas des Ouailles"
- Chemin rural "de Paput à Fonsalade"
- Voie communale n°30 "des Chiffres"

- d'approuver pour la réalisation de cet itinéraire GR6, l'inscription du chemin rural "de Saint-Philippe-du-Seignal à Ligueux",

- de conserver l'itinéraire initial du GR6 passant par le chemin rural "de Paput à Fonsalade", pour la création d'une future boucle de randonnée intercommunale (Itinéraire PR) établie sur les communes de Pineuilh et de Saint-Philippe-du-Seignal,

- d'autoriser Monsieur le Maire, en son absence l'adjoint délégué, à signer tout acte nécessaire à la mise en oeuvre de cette délibération.

10/ Dérogation au repos dominical – Réfection ligne Libourne-bergerac

Dans le cadre de l'exécution des travaux d'amélioration de la desserte ferroviaire Libourne-Bergerac, l'entreprise BTPS Atlantique – Mérignac œuvre sur le territoire communal. A ce titre, ladite entreprise sollicite auprès des services préfectoraux une dérogation au repos dominical des salariés du 27 mai au 30 juin 2019.

Conformément aux dispositions du Code du travail, le conseil municipal est appelé à émettre un avis dans le cadre de l'examen de cette demande par les services de la DIRECCTE-33.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette dérogation.

Par ailleurs, du 9 au 24 mai 2019, les riverains et les services (USTOM, Pompiers, Gendarmerie ...) seront informés de la fermeture y compris aux piétons de l'Avenue Leclerc durant la réalisation des travaux de réfection du Pont SNCF au Priola.

11/Subvention pour l'acquisition de manuels scolaires

La direction de l'école primaire de Pineuilh sollicite une participation financière de 1000 € pour renouveler les manuels de lecture de la classe dédoublée de CP (40 élèves). Cette démarche

s'inscrit dans le processus pédagogique actuellement préconisé par l'inspection académique, en lieu et place du processus GAFI.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 1000 € à la caisse des écoles primaires pour financer l'acquisition desdits manuels scolaires.

12/ Régime indemnitaire des élus municipaux - Modification

- Vu les articles L2123-20, L2123-22 et L2123-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2015 fixant le montant des indemnités de fonctions des élus municipaux,
- Considérant les modifications intervenues dans l'exercice du mandat local de certains élus municipaux au sein du Conseil communautaire de la CDC du Pays foyen notamment,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de statuer sur la modification des indemnités de fonctions attribuées aux membres du conseil municipal à compter du 1^{er} avril 2019. En effet, il s'agit d'ajuster, respectivement et à due proportion, l'indemnité allouée suite aux modifications de délégations intervenues au sein du Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver à due proportion :

- la majoration de l'indemnité auparavant attribuée suite au retrait de la délégation à la CDC du Pays foyen,
- la diminution de l'indemnité auparavant attribuée dans le cas de l'exercice d'une délégation à la CDC du Pays foyen,

selon les données figurant au tableau annexe des indemnités de fonctions respectivement attribuées aux membres du conseil municipal.

| NOM | FONCTION | TAUX en % | | INDEMNITE MENSUELLE EN € AU 01/04/2019 |
|----------------------|------------------------------|-----------|---------|--|
| | | maximum | retenu | brut |
| TEYSSANDIER Didier | Maire | 55% | 36,430% | 1 416,90 € |
| GARCIA Miguel | Adjoint | 22% | 22,00% | 855,66 € |
| RATIE Sandrine | Adjoint | 22% | 15,16% | 589,63 € |
| VALLON Patrick | Adjoint | 22% | 10,60% | 412,27 € |
| BENEDETTI Sylvie | Adjoint | 22% | 15,16% | 589,63 € |
| BOUILHAC Christophe | Adjoint | 22% | 15,16% | 589,63 € |
| DEYCARD Françoise | Adjoint | 22% | 15,16% | 589,63 € |
| ROY Jean | Adjoint | 22% | 18,03% | 701,25 € |
| VINCENZI Christiane | Adjoint | 22% | 15,16% | 589,63 € |
| ROSEAU Thierry | Conseiller municipal délégué | | 5,90% | 229,47 € |
| BILLOUX Roger | Conseiller municipal délégué | | 12,29% | 478,00 € |
| POUPIN Annie | Conseiller municipal délégué | | 4,83% | 187,85 € |
| FOURNIER Baudouin | Conseiller municipal délégué | | 9,39% | 365,21 € |
| LAPOUGE Jean-Claude | Conseiller municipal délégué | | 9,39% | 365,21 € |
| PAYEUR André | Délégué de Quartier | 6% | 4,47% | 173,85 € |
| DUBREUIL Jean-Claude | Délégué de Quartier | 6% | 4,47% | 173,85 € |
| VERDIER Damien | Délégué de Quartier | 6% | 4,47% | 173,85 € |

| | | | | |
|---------------------------|----------------------|--|-------|-------------------|
| BERTHOMMIER Vanessa | Conseiller municipal | | 1,32% | 51,34 € |
| MERY Aurore | Conseiller municipal | | 1,32% | 51,34 € |
| PERUFFO Marie-Claude | Conseiller municipal | | 1,32% | 51,34 € |
| PRIOLEAU Catherine | Conseiller municipal | | 1,32% | 51,34 € |
| PUYJALINET Patricia | Conseiller municipal | | 1,32% | 51,34 € |
| TALOCHINO Guylaine | Conseiller municipal | | 1,32% | 51,34 € |
| VAN DER HORST Florence | Conseiller municipal | | 1,32% | 51,34 € |
| TOTAL | | | | 8 840,90 € |

00/Tirage au sort des jurés d'assises 2020

Le conseil municipal a procédé au tirage au sort de 10 électeurs appelés à figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises 2020 :

- 1 – Pascal BORIE
- 2 – Corinne BOUCHARESSAS
- 3 - Philippe CHAMORET
- 4 - Laurence MARTIN
- 5 - Thierry ROSEAU
- 6 - Didier ROUCHADET
- 7 – Jacques SALUSSE
- 8 – Robert DESCAT
- 9 – Michel BERANGER
- 10- Michel BAILLON

Questions diverses

ORT :

Une réunion de présentation par les services de l'Etat du dispositif ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) qui s'inscrit dans le cadre de la loi ELAN, aura lieu le 15 mai prochain. Dans ce cadre, il convient de désigner de 1 à 5 représentants par commune conviée à assister à cette réunion.

Les représentants de la commune seront : MM GARCIA, VALLON, ROBERT et Mme POUPIN et VINCENZI

Elections européennes :

Dans le cadre des élections européennes, le tableau des permanences des bureaux de vote sera envoyé prochainement aux élus.

Ces élections se déroulant le dimanche 26 mai et la fête des voisins étant fixée au 24 mai 2019, les élus prendront en charge le nettoyage et la réinstallation des bureaux de vote en cas d'utilisation le vendredi 24 des locaux de la salle des fêtes.

Conseil municipal de Jeunes :

M. Garcia communique les dates à retenir à la suite du Conseil municipal des Jeunes :

22 mai 2019 : Opération de collecte des déchets sur le territoire communal,

05 juillet 2019 : Soirée américaine